**AMAP L’ANETH – à Veneux les Sablons**

Contrat d’engagement 2019/2020 – Ferme de l’Abondance, DERIVES DE POMME

|  |  |
| --- | --- |
| Entre l’adhérent de l’association : « **AMAP L’ANETH** » :  Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Prénom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Tél : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Courriel : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  | Et le producteur **:** **Charlotte et Arnaud GRONFIER**« E.A.R.L. de l’Abondance »24, rue de Lorrez77710 – VAUX SUR LUNAINTél : 06 63 97 06 13Courriel : fermedelabondance@gmail.com<https://www.facebook.com/fermedelabondance/> |

#  Les signataires du présent contrat s'engagent

A respecter les principes et engagements définis dans la Charte des Amap *(disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France)*, à savoir :

## Engagements de l'adhérent

- pré financer la production

- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement afin de prendre la mesure du travail effectué et/ou participer aux travaux selon ses possibilités.

- mentionner au producteur partenaire et aux référents producteurs ses (in)satisfactions.

- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances…) aux distributions.

- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l’AMAP « Amap l’Aneth ».

- être à jour dans son assurance responsabilité civile et sa cotisation à l’association.

## Engagements du producteur partenaire

- livrer des produits frais, de qualité, de sa ferme.

- être présent aux distributions (le plus souvent possible).

- donner régulièrement des nouvelles de sa production et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.

- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

##  Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc…), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

# Durée du contrat : semaine 39 de 2019 à semaine 25 de 2020

# Distribution des produits :

Les distributions auront lieu au Foyer Municipal de Veneux les Sablons

A partir de septembre 2019, 1 fois par mois, soit **10** distributions le samedi / de 9h30 à 11 h ou mercredi de 19h à 20h (les jours de distribution volaille).

# Les paniers

Trois produits sont proposés au choix : jus de pomme, vinaigre de cidre et cidre.

Minimum 1 Produit par mois au choix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dérivés / Livraisons** | Quantité et 10 Livraisons | Prix | Total annuel |
| L 1 | L 2 | L 3 | L 4 | L 5 | L 6 | L 7 | L 8 | L 9 | L10 | Total | Dérivés |
| Cidre doux |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 3,90 |   |
| Cidre brut |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 3,90 |  |
| Jus de pomme |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 3,00 |   |
| Vinaigre de cidre |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 2,90 |   |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |  |   |

**Total annuel du « panier dérivés » = …………... €**

# Modalités de paiement

Le règlement s’effectue en début de saison à la signature du contrat avec possibilité de faire plusieurs chèques à l’ordre de « **E.A.R.L. de l’Abondance** »

Si le nom du chèque ne correspond pas au nom du chèque, merci de le préciser : ……………………………….

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Règlements | Banque et n° du chèque | Montant du chèque | Période de dépôt du chèque |
| Chèque n°1 |  |  | Octobre |
| Chèque n°2 |  |  | Novembre |
| Chèque n°3 |  |  | Décembre |

Fait à ………………………………………, le . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2019.

Signature de l’adhérent Signature du producteur